

FICHE ACTION N° 05-Ro.Ch

Le développement du commerce et de l'artisanat par la mise en œuvre d'une opération FISAC



© PETR Cœur des Hauts de France

Orientation stratégique

Consolider et développer l'offre commerciale

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes Terre de Picardie (en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Somme)

Description de l'action

Rosières-en-Santerre et Chaulnes sont des communes plutôt bien dotées en commerces et services. Pour autant, la situation globale du commerce se révèle fluctuante et fragile.

D'ailleurs, en 2018, Rosières-en-Santerre était identifiée comme l'une des villes du territoire où le nombre de commerces vacants était le plus important : elle comptabilisait 10 cellules vides, soit 35% des locaux vacants à l'échelle des Communautés de Communes Terre de Picardie et de Haute Somme (source étude préalable au FISAC). De manière générale, c'est l'ensemble du territoire qui souffrait alors d'une certaine dégradation du tissu commercial.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Terre de Picardie a souhaité faire de ce sujet un sujet prioritaire.

En partenariat avec la Communauté de Communes de Haute Somme, elle a mis en place un dispositif de l'Etat, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Associant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Somme, le PETR Cœur des Hauts de France et les Unions Commerciales du territoire, ce dispositif a permis d'établir un programme d'action ambitieux, visant à soutenir le commerce et l'artisanat.

L'objectif est d'accompagner financièrement les commerçants et artisans dans l'amélioration du service à la clientèle par la mise aux normes PMR, la rénovation des espaces de vente, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation des locaux...



Parallèlement à l'octroi de subventions, le FISAC permet également aux acteurs du territoire de mettre en œuvre des actions en faveur du commerce. Celles-ci, identifiées lors de la candidature, constituent le programme suivant :

- Accompagner les professionnels dans la structuration d'une offre digitale
- Conforter les marchés présents sur le territoire
- Identifier et mettre en place des services innovants, en lien avec l'économie digitale
- Accompagner à la structuration et au dynamisme des associations commerciales
- Soutenir et valoriser l'artisanat

Partenaires

Pendant un an, tout au long de l'étude pré-opérationnelle au FISAC (dépôt en janvier 2019), les communes de Chaulnes et de Rosières-en-Santerre (à l'instar des autres bourgs-centres du périmètre d'étude) ont travaillé avec des commerçants et des artisans locaux aux enjeux et aux problématiques.

Actuellement en phase opérationnelle, l'efficacité du programme d'action, et plus largement du dispositif, dépend de la mobilisation d'un ensemble d'acteurs intervenant sur le territoire. Aussi, un Comité de Pilotage a-t-il été mis en place et rassemble :

- L'Etat
- Les Communauté de Communes de Terre de Picardie et de Haute Somme
- Le PETR, Cœur des Hauts de France
- La Région Hauts de France
- Les chambres consulaires (CCI/CMA)
- Les unions commerciales présentes

Enfin, la Région Hauts de France est un acteur important de cette politique d'aide au commerce au regard des subventions qu'elle attribue également en son nom aux entreprises de proximité.

Dépenses / plan de financement prévisionnel

1) Dépenses d'investissement au titre des aides directes :

Action	coût prévu	subvention FISAC Etat	EPCI
Aide à la modernisation des commerces*	304 000,00 €	52 600,00 €	52 600,00 €

**Périmètre de la Communauté de Communes Terre de Picardie*

2) Dépenses de fonctionnement

Action	coût prévu	subvention FISAC Etat	EPCI et autres partenaires
Actions de fonctionnement en faveur du commerce et de l'artisanat*	177 737,00 €	44 928,60 €	132 808,40 €

**Périmètre de la Communauté de Communes Terre de Picardie et de Haute Somme*

Action	coût prévu	subvention FISAC Etat	Subvention Région - RCVCB	EPCI
Poste de chargée de mission FISAC*	21 100 €	7 500 €	2 973 €	10 627 €

*Périmètre de la Communauté de Communes Terre de Picardie

Calendrier :

2018-2019 : réalisation d'une étude préalable à l'appel à projet FISAC

2020 – juin 2023 : mise en œuvre du dispositif sur le territoire

D'une durée initiale de trois ans, la convention signée avec l'Etat prendra fin le 30 juin 2023.

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Cette fiche action est en cohérence avec les différents dispositifs de redynamisation des centres-bourgs dont Chaulnes et Rosières-en-Santerre sont lauréats. Le dispositif correspond également aux objectifs visés par le CRTE en ce qui concerne le développement et le maintien du commerce.

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Formalisation de plusieurs outils de suivi : fichiers de contact, fichiers de suivi financier des actions et des dossiers
- Organisation régulière de Comités de Pilotage ou d'Attribution
- Restitution des Comités d'Attribution sous forme de comptes-rendus
- Mise en œuvre d'actions de communication (impression de flyers, organisation de réunions de sensibilisation, prise de contact direct, parution d'articles sur des supports divers..)

(2)

- Fonctionnement optimal de la dynamique collective mise en place (relais de l'information par les partenaires, communication sur les actions portées par ces derniers..)
- Production d'un rapport d'évaluation comprenant :
 - un bilan quantitatif : production d'indicateurs chiffrés avec analyse financière du programme FISAC,
 - un bilan qualitatif

Conséquence sur la fonction de centralité

Consciente que ces activités sont essentielles à la diversité économique et à la vie du territoire la Communauté de Communes Terre de Picardie s'est pleinement investie dans le maintien et la consolidation de l'appareil commercial et artisanal de proximité. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une opération FISAC, action concrète pensée et conçue pour l'impacter directement.

Cette politique de soutien bénéficie particulièrement aux communes de Rosières-en-Santerre et de Chaulnes, qui concentrent, à elles deux, la majorité des commerçants et artisans de l'EPCI. En complément d'actions menées sur les espaces publics et l'habitat, elle représente un véritable levier à la revitalisation de ces deux centres-bourgs.

Nous pouvons noter qu'à l'échelle des deux Petites Villes de Demain l'opération connaît un vif succès ; le bilan (en avril 2023) est le suivant :

- *9 Artisans et commerçants bénéficiaires*
- *172 502,04€ de travaux générés et réalisés par des artisans professionnels ou d'achats effectués*
- *27 064,02€ d'aides de la Communauté de Communes Terre de Picardie*
- *27 064,02€ d'aides de l'Etat*
- *6 dossiers de rénovation de l'espace de vente*
- *3 dossiers d'achat d'équipement professionnel*

Soit 36% des dossiers à l'échelle du périmètre des CC de Haute Somme et de Terre de Picardie représentant 33% des aides votées.